

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_83

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**PARCOURS D'ART ACTUEL
« A CIEL OUVERT »
AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE DE SIGNER UN
AVENANT A PASSER AVEC
UNE EQUIPE ARTISTIQUE
(Christian Bigirimana et Tristan
Cassir)**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2021 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 23 juin 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 juillet 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 30 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué* et Michel CELLIER, *conseiller municipal*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Bénédicte PARIS

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Pierre BARNET Michel CELLIER	Michelle BOUCHET Nabih NEJJAR Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210701-DCM_2021_83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

Affichage : 02/07/2021

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

PARCOURS D'ART ACTUEL

« A CIEL OUVERT »

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN
AVENANT A PASSER AVEC UNE EQUIPE ARTISTIQUE
(Christian Bigirimana et Tristan Cassir)**

Michelle Bouchet, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019, la Ville de Riorges et Christian Bigirimana et Tristan Cassir ont signé une convention de résidence et d'exposition pour l'accueil de l'œuvre « La place hypothétique de l'Arbre » dans le cadre de À Ciel Ouvert – Parcours d'art actuel.

L'édition 2020 du parcours était initialement prévue du samedi 6 juin au dimanche 6 septembre 2020.

Suite à la période de confinement et aux différentes directives gouvernementales, il a été décidé de décaler les dates de l'évènement afin de lui permettre de voir le jour dans les meilleures conditions.

L'édition 2020 a donc eu lieu du 18 juillet au 18 octobre 2020.

Le duo d'artistes avait, dans le cadre de son projet et après avoir lancé une consultation écrite de la population pendant toute la durée de l'exposition, projeté de finaliser le processus artistique de délibération par un débat autour de la question de la plantation d'un arbre.

Ce débat devait avoir lieu le 18 octobre dernier. Un nouveau durcissement des mesures sanitaires a dû contraindre à l'annulation de cet évènement.

La commune conjointement avec les artistes, ont souhaité prévoir un report de ce débat à l'été 2021. Il aura lieu le jeudi 15 juillet 2021 à 18h30 à l'emplacement de l'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant à la convention de résidence et d'exposition pour l'accueil de l'œuvre « La place hypothétique de l'Arbre » dans le cadre de À Ciel Ouvert – Parcours d'art actuel.

2°) autorise le maire à le signer.

3°) dit que le débat prévu initialement le 18 octobre 2020, autour de la question de la plantation d'un arbre est reporté au 15 juillet 2021.

.../...

4°) précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 2 juillet 2021

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN